

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 septembre 2022

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2022 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le 21 septembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, BAUDU Maxime, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, DENIAU Lydia,

Absents : M.ROUSSEAU Jean-Pierre qui a donné procuration à Mr PAULET Jean-François, Mme GAUVRIT Marie qui a donné procuration à Mme CROISÉ Lucie, Mme GIL Virginie qui a donné procuration à Mme GUILLAUME Virginie, Mr GATARD Jean-Guy qui a donné procuration à Mr CHAUDIER Marc

Secrétaire de séance : Lucie CROISÉ est nommée secrétaire de Séance

LOCATION DE SALLES - Tarifs 2023

Le conseil municipal vote les tarifs de location de salles pour l'année 2023 comme suit :

TARIFS 2023	Commune	H/ Commune
<u>Location Cantine/Salle Polyvalente</u>		
Vin d'Honneur de Mariage "Verres tasses comprises"	88.00 €	110.00 €
Réservation Particulier 1 Jour	136.00 €	220.00 €
Réservation Particulier 2 Jours	265.00 €	433.00 €
A.G. ou Colloque Entreprises	136.00 €	265.00 €
Location pour réunion	Gratuite	50.00 €
Location pour A.G.Associations Chapelaises	Gratuite	
Location de toute la vaisselle	53.00 €	53.00 €
<u>Location de la Salle Omnisports</u>		
Manifestation à but lucratif associatives chapelaises	270,00 €	
<u>Location Salles Diverses</u>		
Boulodrome - Salle Pierre de Coubertin "Chapelais"	80 €	

Après Sépulture : Salle annexe pierre de Coubertin	Gratuite	
1 Table 2 Bancs	2,00 €	
Chaises	0,60 € /l'unité	

STATION DE LAVAGE - Loyer

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mr Carvin, Garage de la Chapelle, concernant l'arrêté préfectoral de limitation de l'usage de l'eau du 21 juillet 2022 interdisant l'utilisation de l'eau pour la station de lavage. Mr Carvin a été obligé de fermer sa station courant août ce qui lui a engendré une perte de revenu. Ce dernier demande donc au conseil municipal de faire un geste sur son loyer. Monsieur le Maire informe le conseil municipal n'avoir pas demandé le loyer de septembre 2022.

Après discussion et vote à 10 oui, 8 non et 1 blanc l'exonération du loyer de septembre 2022

TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal leur avis sur l'arrivée d'une étape du Tour cycliste des Deux-Sèvres sur la commune. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité. Coût environ 3500 €. Cette étape d'arrivée aurait lieu qu'en 2024. Une demande auprès des organisateurs sera déposée.

RESEAUX CHARLY GABORIAUD EN CENTRE BOURG

Mr Paulet informe le conseil municipal que Mr Gaboriaud Charly a fait l'acquisition d'un garage Route de Niort. Ce dernier souhaite réhabiliter ce garage et pour cela il doit emmener différents réseaux dont le réseau d'eau potable. Mais pour emmener ces réseaux il doit couper le béton désactivé qui a été fait lors de l'aménagement de la Route de Bressuire. La réfection s'élève à 2673 € à la charge de Mr Gaboriaud. Ce dernier demande au conseil municipal une aide pour le paiement de ses travaux. Après discussion et vote, le conseil municipal refuse une prise en charge des travaux à l'unanimité

AGGLO2B

- Convention pour utilisation des Centres aquatiques pour les écoles 2022-2023

Monsieur le Maire présente la convention pour l'utilisation des Centres aquatiques pour l'année 2022/2023 pour les écoles. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation des Centres Aquatiques de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Le coût d'utilisation des Centres aquatiques s'élève à 40 € TTC par créneau (pour 35 élèves maximum par classe) pour les primaire soit un total de 2320 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette convention tel que présenté et mandate le maire à la signer

- Convention d'adhésion au service commun de l'Application du Droit des Sols

Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les communes confient au service commun d'Application Des Sols (ADS) de l'Agglo2b l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol conformément à l'article R423-15 du

Code de l'Urbanisme. Elle a pour objet de définir les modalités de travail et les engagements réciproques de chacune des parties. Elle fixe les conditions financières du coût du service commun.

Les missions au service commun pour l'application du droit des soles portent sur l'instruction des Permis de Construire (PC), les permis de démolir (PD), les permis d'aménager (PA), les certificats urbanisme (CUb) et les déclarations préalables (DP). Le coût du service commun est pris en charges par les collectivités en fonction du nombre d'actes pondérés et du nombre d'habitants.

Le coût s'élèverait pour la commune à 7714.65 € pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par l'Agglo2b.

DECISIONS MODIFICATIVES

1 - COMMUNE - Virement de crédits - Aide embellissement façade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Chap 204 / Article 20422 / Prog 234	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	+ 3 280,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Chap 21 / Article 2138 / Prog156	Autres constructions	- 3 280,00

2 - COMMUNE - Virements de crédits - Matériel de Voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Chap 21 / Article 2158 / Prog 157	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 4 200,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Chap 21 / Article 2151 / Prog 220	Réseaux de voirie	- 4 200,00

3 - COMMUNE - Crédits supplémentaires - Régularisation emprunt 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
Chap 16 / Article 1641 / Prog OPFI	Emprunts en euros	+ 4 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Montant
Chap16 / Article 1641 / Prog OPNI	Emprunts en euros	+ 4 000,00

4 - LOT LA VILLE - Crédits supplémentaires - Emprunt

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
Chap16 / Article 1641 / Prog OPFI	Emprunts en euros	+ 2 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Montant
Chap 16 / Article 1641 / Prog OPNI	Emprunts en euros	+ 2 000,00

5 - LOT LA VILLE - Crédits supplémentaires - Intérêts

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
77 / 774	Subventions exceptionnelles	+ 500,00	

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Vu des circulaires NOR/Int/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Vu la circulaire NOR/IOC/D11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu la circulaire N°5 du 20 mars 2019

Monsieur le Maire propose de verser l'indemnité de 479,86 € pour le gardiennage de l'église pour l'année 2021 à Mr FAUCON Guy, gardien de l'église. Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité à Mr Guy Faucon.

BOULODROME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Boulodrome a encore été visité ce week-end. Il propose au conseil municipal d'installer une alarme. Le coût s'élève 1.185 € TTC. Le conseil municipal valide le devis.

EGLISE - REMPLACEMENT RECEPTEUR CADRAN

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a signé un devis pour la remise en route du cadran côté Route de Bressuire. Le coût s'élève à 1093.14 € TTC

TRANSPALETTE

Lors du Loto de la gym, les roues du transpalette se sont cassées. Après devis, le changement de roues coûte aussi cher que le transpalette donc il a été décidé d'acheter un nouveau transpalette pour un montant de 359 €

DEMANDE DES TRIBUNES DE LA SALLE OMNISPORTS

Le club de gymnastique de Chiché a demandé la possibilité d'utiliser les tribunes de la salle omnisports pour leur gala de gym le 17 et 18 novembre. Mr Picherit du Rebond chapelais a donné son accord pour qu'il puisse emprunter 4 tribunes. Le conseil municipal, après discussion accepte de prêter gracieusement les tribunes au club de gym de Chiché.

EMPRUNT

Deux demandes d'emprunt ont été fait auprès du Crédit Mutuel et du Crédit agricole pour le Lotissement La Ville pour un montant 530.000 € et pour les investissements 2022 pour 145.000 €. Pour l'instant seul le Crédit mutuel a répondu. Une décision sera prise dès la réception de la proposition du Crédit agricole.

LOCATION SALLE DE BOISMÉ

Afin de pouvoir effectuer leur entraînements et jouer des matchs de Basket, le club du Rebond Chapelais aurait besoin d'utiliser la salle de Boismé selon les disponibilités. Mr Picherit doit nous donner les différents créneaux dont ils ont besoin. Une convention sera établie entre la commune de Boismé et la Chapelle St Laurent.

BAIL DES INFIRMIERES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail avec les infirmières a été signé

FAMILLES RURALES - Demande d'une participation au Vide Dressing

L'association Familles rurales organise un vide dressing le 22 octobre 2022. Elle avait réservé la salle omnisports pour organiser cette manifestation. Le souci c'est que le Rebond chapelais doit recevoir un match de coupe cette journée-là donc Familles rurales a dû trouver un autre lieu pour le vide-dressing. Elles ont trouvé la salle des fêtes de Largeasse mais cette dernière est payante. Après discussion, le conseil municipal décide de prendre en charge la location de la salle entièrement.

ATEMPORELLE - Remboursement de la Visite estivale par l'Office de tourisme

Dans le cadre de la promotion touristique du bocage Bressuirais, l'Office de tourisme initie et coordonne une programmation d'animations estivales en lien avec les communes. Sous la bannière « Visites estivales », les communes étaient invitées à présenter le projet.

La Commune de la Chapelle St Laurent a organisé le vendredi 25 août 2021 une visite estivale sur la commune de La Chapelle Saint Laurent pour un montant de 593.88 €. Le conseil municipal autorise le maire à demander le remboursement de la visite estivale pour un montant de 500 € auprès de l'Office de tourisme.

ECLAIRAGE PUBLIC ET DECORATION DE NOEL

Après discussion, le conseil municipal décidé d'éteindre l'éclairage public à 21h30 et de laisser les décorations de Noël jusqu'à 21 heures.

MAGASIN UTILE

Le magasin Utile fermera son magasin le 17 octobre. Monsieur le Maire s'est renseigné pour trouver une solution de dépannage mais aucune solution n'a été trouvée. <w
Le conseil municipal propose de mettre une affiche au magasin pour un recensement en Mairie des personnes qui ont besoin d'une aide pour faire leur course.

OCTOBRE ROSE

Le conseil municipal décide de reconduire le mois octobre rose comme l'année dernière (Illumination de la mairie en rose et mise en place du ruban sur la mairie)

FERMETURE DES VESTIAIRES

Mme Lydia Deniau demande s'il est possible de fermer les vestiaires lors des manifestations hors match (loto...). Une information sera faite auprès des clubs sportifs pour fermer les vestiaires

LOTISSEMENT DU BELVEDERE - travaux

Les travaux de voirie au Lotissement du Belvédère débuteront à compter du 15 octobre. Des pavés seront installés à chaque entrée de maison, ceci n'avait pas été mis dans l'appel d'offres

Prochaine réunion de conseil municipal : 19 octobre 2022

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus